CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E19950** **VALABLE JUSQU'AU** **14/10/2027**

ÉDITÉ LE 15/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Raison sociale : TEMPOREL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/2005

Capital : 8 000

22 BIS RUE DE LA LIBERTE
77500 CHELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 48404680000013

Siret : 484 046 800 00013

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2111949

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J33470c

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J33470c

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 64 68 08 28 **Fax :**

Portable : 06 71 61 26 23

Responsabilité légale :
FERNANDES ALEXANDRE GÉRANT / FERNANDES LIONEL GÉRANT

Site Internet : http://www.temporel-ravalement.com

E-mail : temporel2@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 387 096 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	20/06/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/09/2026 13:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.